

Appels à projets 2013

REGLEMENT

REGLEMENT

Article 1 : La Fondation Groupe Adecco

Créée en 2002 par le groupe Adecco en France, la Fondation Groupe Adecco a pour objet d'aider les hommes et les femmes à réussir leur vie professionnelle par des actions, des expérimentations et des financements de projets dans les domaines de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

La Fondation Groupe Adecco, dont le siège administratif est situé 2 boulevard du 11 novembre 69626 Villeurbanne Cedex, est placée sous l'égide de la Fondation de France, fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 janvier 1969, dont le siège social est situé 40, avenue Hoch 75008 Paris.

Article 2 : Objectif des appels à projets

Les appels à projets de la Fondation Groupe Adecco ont pour objectif d'encourager des projets destinés à favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle des publics ciblés.

Article 3 : Eligibilité des candidats

L'opération est ouverte à tout organisme ayant son siège en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM et constitué en association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou tout autre organisme exerçant une activité d'intérêt général visée aux articles 200 et 238 bis du Code Général des impôts.

Les projets présentés dans le cadre des appels à projets devront impérativement se dérouler en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM.

Article 4 : Modalités de candidature

Faire acte de candidature aux appels à projets de la Fondation Groupe Adecco est gratuit.
Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet : <http://www.fondation-groupe-adecco.com>. Il peut également vous être adressé sur simple demande écrite faite à l'adresse suivante :

Fondation Groupe Adecco France
2, boulevard du 11 novembre 1918
69626 Villeurbanne Cedex

Le dossier de candidature doit être retourné par mail à fondation@adecco-groupe.fr dans les délais prévus par les calendriers de chaque type d'appel à projet.

Les frais éventuels de participation (ex : affranchissement...) ne seront ni pris en charge, ni remboursés par la Fondation Groupe Adecco.

Le rapport d'activités et financier en cours devra être envoyé par mail à fondation@adecco-groupe.fr **avec le dossier de candidature.**

NB : Le jury sera sensible au caractère clair et concis du dossier (police conseillée : Arial 10).
Le dossier devra pouvoir se suffire à lui-même.
Aucune pièce supplémentaire ne pourra être ajoutée sauf à la demande expresse du jury.
Aucun dossier ne sera retourné au candidat après étude.

Article 5 : Critères d'éligibilité

Pour être retenu, le projet du candidat doit répondre aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessous :

- correspondre à une action d'intérêt général à vocation d'orientation ou d'insertion professionnelle,
- se dérouler en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM.

Une attention particulière sera donnée aux liens concrets existants entre le porteur de projet et des acteurs du monde professionnel (entreprises, etc), afin de favoriser l'accès au monde du travail des sportifs.

Concernant les sportifs de haut-niveau, depuis 2011, la Fondation Groupe Adecco et le CNOSF sont engagés sur un dispositif commun : le Parcours Athlète Emploi. Ce dispositif vise à aider les sportifs à préparer et réaliser leur reconversion professionnelle. **Les projets présentés, s'ils concernent des sportifs de haut niveau, devront pouvoir s'articuler avec le Parcours Athlète Emploi.**

Article 6 : Sélection des projets

Les projets présentés à la Fondation Groupe Adecco sont évalués par le Comité Exécutif de la Fondation composé de personnalités internes et externes reconnues pour leur expertise, sociale et économique.

Le comité désigne les lauréats. Ses décisions sont souveraines et incontestables.

Article 7 : Dotation

Chaque année, la Fondation Groupe Adecco lance plusieurs appels à projets avec des dotations variables et des thématiques différentes. Pour l'appel à projet "Préparer et accompagner les sportifs vers l'emploi" le montant attribué est de 100 000 €.

Ce montant sera réparti entre les projets sélectionnés par le Comité.

La dotation sera versée aux lauréats par la Fondation de France. Pour que la Fondation de France puisse effectuer le versement, les lauréats devront retourner par mail à fondation@adecco-groupe.fr les justificatifs suivants dès l'annonce des résultats et le plus rapidement possible :

- Statuts de l'association datés et signés
- Copie de la parution au J.O (nom/date de création/adresse et objet)
- Liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau
- Dernier rapport d'activités
- Comptes du dernier exercice clos
- RIB
- Autorisation d'utilisation d'image dûment complétée et signée (modèle en annexe 2)
- Si le lauréat est une structure d'insertion par l'activité économique (chantier insertion, association intermédiaire, GEIQ) : copie de l'agrément « insertion par l'activité économique »

Les prix seront officiellement remis à l'occasion d'une cérémonie organisée (dans nos locaux ou dans ceux du (des) lauréat(s) après la tenue de chaque comité de sélection et l'annonce des résultats).

Article 8 : Engagements des lauréats

Les lauréats s'engagent à communiquer à la Fondation Groupe Adecco l'intégralité des documents listés à l'article 7 afin que la dotation allouée puisse leur être versée.

Les lauréats autorisent la Fondation Groupe Adecco à publier leur nom, leur logo, ainsi que la description de leur projet dans le cadre de ses actions de communication annuelles.

Les lauréats s'obligent à mentionner la subvention allouée par la Fondation Groupe Adecco par tout moyen de communication à leur disposition et notamment par la présence du logo Fondation Groupe

Adecco sur leurs brochures, site web, et supports relatifs à tous événements, ces dispositions ne devant être prises qu'après validation des supports par la Fondation Groupe Adecco.

En tout état de cause, les logos et autres droits de propriété intellectuelle détenus par la Fondation Groupe Adecco et par le lauréat demeurent la propriété de leur titulaire sans qu'il ne puisse être conféré de droits autres que ceux définis ci-avant.

Article 9 : Confidentialité

Les membres du Comité Exécutif et les personnes ayant accès aux dossiers de candidatures déposés dans le cadre des appels à projets de la Fondation Groupe Adecco s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets des candidats non lauréats.

Article 10 : Renseignements

Le présent règlement et le dossier de candidature sont disponibles sur www.fondation-groupe-adecco.com pendant la période d'ouverture des appels à projets 2013.

Article 11 : Acceptation et modification du règlement

La réponse aux appels à projets de la Fondation Groupe Adecco entraîne l'acceptation du présent règlement.

Les éventuelles modifications de calendrier, dépôt des dossiers des appels à projets seront portés à la connaissance des candidats sur le site www.fondation-groupe-adecco.com.

Article 12 : Annulation de l'appel à projets

Dans l'hypothèse où la procédure d'appel à projets ne pourrait être menée à son terme pour des raisons indépendantes de la volonté de la Fondation Groupe Adecco, l'opération sera annulée de plein droit, sans formalité judiciaire et sans mise en demeure.

La Fondation Groupe Adecco ne pourra voir sa responsabilité engagée à ce titre et aucun remboursement, ni indemnité d'aucune sorte, ne seront dus aux candidats.

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

À retourner **UNIQUEMENT si vous êtes lauréat** par courrier à :

Fondation Groupe Adecco
A l'attention de Géraldine Nicollet
2 boulevard du 11 novembre 1918
69629 Villeurbanne Cedex

Je soussigné(e),

Nom/Prénom :

Fonction :

Né(e) le à

Demeurant

Déclare et garantis avoir tous pouvoirs et qualité pour m'engager dans les termes des autorisations ci-après :

1. AUTORISATION DE ME PHOTOGRAPHER OU DE ME FILMER

Autorise la Fondation Groupe Adecco, dont le siège social est 2 boulevard du 11 novembre 1918, Villeurbanne (69), à me photographier ou me filmer.

2. AUTORISATION D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES OU DES FILMS

Autorise la Fondation Groupe Adecco, de même que toute personne physique ou morale autorisée par la Fondation Groupe Adecco, à reproduire et exploiter mon image et l'utiliser pour leur communication interne (salariés) et externe à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques.

Définition de l'utilisation pour la communication interne et externe de la Fondation Groupe Adecco : utilisation de mon image à partir de ces photographies ou films dans le monde entier, impliquant la possibilité de reproduire, représenter et communiquer au public mon image à partir de ces photographies ou films, en tous formats, et dans tous rapports de cadrage, sans limitation du nombre d'exemplaires et de diffusions, sous toute forme et sur tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment les différents supports et médias couvrant l'appel à projets (film, photographies publications papier, sites Internet et Extranet Fondation, site Internet des filiales du groupe Adecco en France).

Définition de la durée de l'autorisation : à compter de sa date de signature, la présente autorisation est consentie pour une période de dix (10) ans. A l'expiration de cette première durée, la présente autorisation se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives de cinq (5) ans, sauf dénonciation respectant un préavis de 2 mois avant le terme de chacune des périodes. La dénonciation à la **Fondation Groupe Adecco** doit s'effectuer à l'attention de Jérôme Gervais - Délégué Général, par lettre recommandée avec avis de réception.

3. LEGENDES POUR L'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES OU DES FILMS

Autorise la Fondation Groupe Adecco à utiliser mon nom patronymique ainsi que mon prénom et à rappeler les circonstances de la prise des photographies, afin de rédiger de courtes légendes ou des rédactionnels accompagnant les photographies ou les films.

Les données à caractère personnel recueillies dans le présent document seront à tout moment et en toutes circonstances utilisées dans le strict respect de la présente autorisation. Ces données sont exclusivement destinées à la Fondation Groupe Adecco.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition que vous pouvez exercer à tout moment auprès de la Fondation Groupe Adecco par e-mail : fondation@adecco-groupe.fr

La présente autorisation est consentie à titre gratuit sans que le signataire de la présente puisse prétendre à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Fait à _____, le _____

Signature